COURTAGE ACADEMY

Formation LCC Loi Lagarde 100 % e-learning

Durée : 14 heures | Public concerné : Tous publics

Tous droits réservés - Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Pré-requis :

Afin de suivre dans les meilleures conditions la formation LCC Loi Lagarde, il convient de posséder le matériel nécessaire :

- Une connexion internet
- Un terminal de connexion (ordinateur, tablette, smartphone…)

Pour qui ?

Le programme de la formation LCC Lagarde, d'une durée de 14 heures, permet d'être sensibilisé à toutes les prérogatives, les obligations et les exigences de la loi Lagarde encadrant le crédit à la consommation.
Elle s'adresse donc à toutes les personnes qui doivent justifier d'une formation Loi Lagarde.

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Objectifs de la formation

Acquérir une expertise complète sur toutes les formes de crédit à la consommation, y compris les crédits renouvelables proposés par les commerçants ou les sites marchands.

Évaluer les besoins du client et fournir des conseils adaptés à sa situation financière afin d'éviter les risques du surendettement.

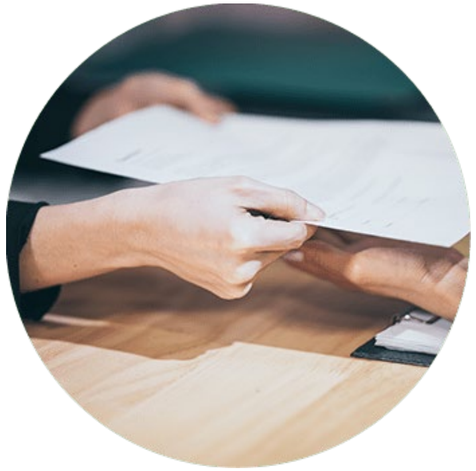

Garantir la communication de toutes les informations obligatoires relatives aux conditions du crédit à destination de l'emprunteur.

Maîtriser les procédures et la gestion du surendettement des particuliers et les pratiques en matière de publicité commerciale.

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Les formations sont des formations complètes qui permettent de valider plus que quelques modules de compétences et offrent une véritable capacité à pratiquer une activité professionnelle spécialisée.

Les formations sont des formations complètes qui ne permettent pas de valider uniquement quelques modules de compétences.

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Compétences visées :

Maîtriser toutes les formes de crédit à la consommation, ou renouvelable proposées par les commerçants ou sites marchands

Déterminer les besoins du client et offrir un conseil adapté à sa situation financière et alerter sur les risques de l'endettement de l'emprunteur

Veiller à la bonne information et à la protection de l'emprunteur sur les conditions du crédit et les règles applicables en matière de publicité commerciale

Connaître les procédures et la gestion du surendettement afin de prévenir les risques de l'endettement et du surendettement de l'emprunteur

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Les documents remis à l'issue de la formation

Attestation de formation
LCC Loi Lagarde

Attestation d’assiduité sous
forme de relevé de connexions

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Votre principal intervenant

Christophe Probst, responsable de la formation et des contenus pour Courtage-Academy.com. Formateur expert.

Responsable commercial et formateur officiel des courtiers et mandataires chez Cyberpret.com (acteur majeur du courtage en prêt immobilier depuis 20 ans)

+ de 10 ans d'expériences en tant que courtier immobilier et responsable commercial

Ancien conseiller en gestion de patrimoine

Domaines d'expertises :
- Crédits
- Banque-Assurance

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

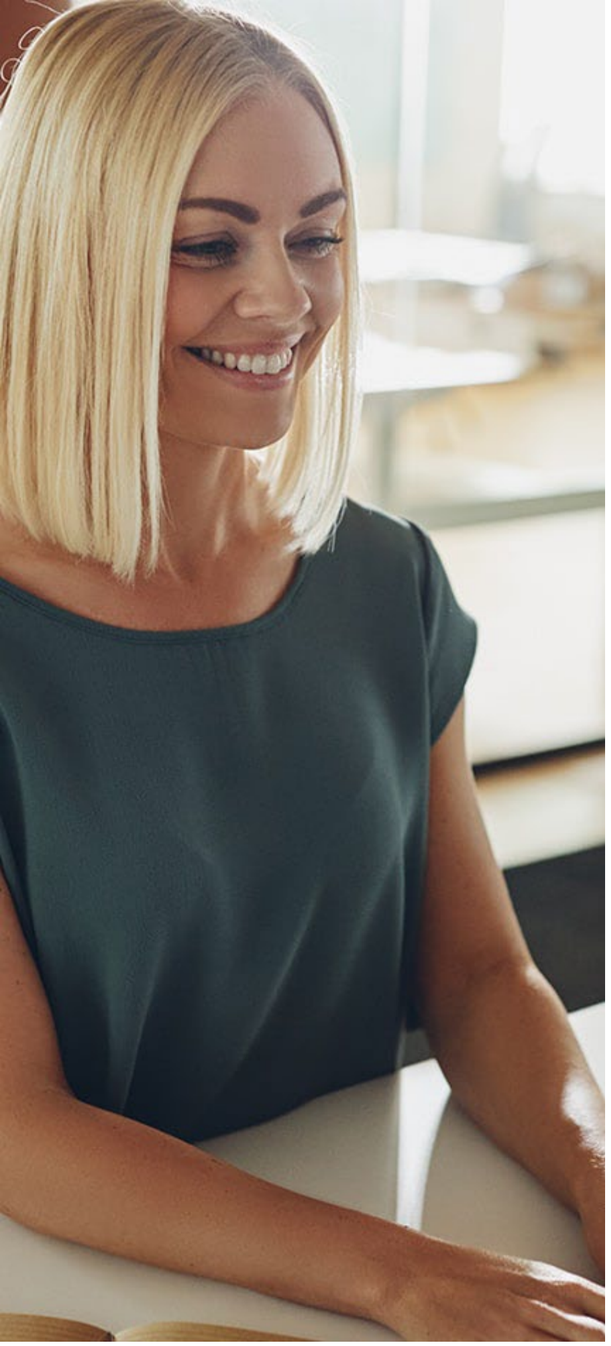

Déroulement de la formation et méthodes pédagogiques :

Notre formation e-Learning permet aux stagiaires un apprentissage efficace, accessible à tous. Nos formations en distanciel sont composées de modules regroupant des articles actualisés et des références législatives. Les modules pédagogiques sont accompagnés de cas pratiques, d'exemples chiffrés et de cas concrets. Chaque stagiaire a la possibilité d'interroger le formateur en charge du programme soit par mail (sans interruption) soit par téléphone (aux heures ouvrées) avec une ligne directe dédiée ou par chat instantané.

Tutorat et accompagnement :
Durant toute votre formation, l'équipe de Courtage Academy reste à votre service pour toute question technique ou pédagogique (formation@courtage-academy.com).

Un spécialiste métier pourra être interrogé pour vous épauler à tout moment au cours de votre formation. Bien que cette formation se déroule en distanciel, vous ne vous retrouvez jamais seul.

Test final de validation :
Une validation des connaissances se fait au terme de la formation pour notamment s'assurer de la qualité de l'apprentissage.

Le test est sous forme de QCM, regroupant un total de 20 questions. Les réponses des QCM sont visées et le stagiaire connait en temps réel son résultat final. Pour réussir, il faut obtenir un minimum de 70 % de bonnes réponses sur le test final. Si un tel résultat n'est pas obtenu, le stagiaire pourra tenter l'évaluation une seconde fois.

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Fonctionnement de notre Academy.

Le parcours du stagiaire est accessible 24/7, Il n'y a pas de matériel physique fourni, nos offres sont toutes dématérialisées.

L'avancement de l'apprentissage se fait au rythme que le stagiaire décide et est même adapté à des personnes ayant besoin d'un tiers temps comme les dyspraxiques. La formation est adaptée aux personnes en situation d'handicap. Un contrôle continu de la progression via des tests de validation est intégré. Les stagiaires ont même la possibilité de recommencer une fois un test s'ils n'atteignent pas les minima requis.

Chaque étudiant possède un identifiant et un mot de passe personnel lui permettant de se connecter sur son espace formation où il pourra suivre l'évolution de sa formation et sa progression. Il aura en outre la possibilité de voir ses bonnes ou mauvaises réponses au quiz à l'issue de la formation.

Toutes les actions de formation en ligne font l'objet d'un contrôle grâce notamment à un relevé de connexion. Un suivi de formation régulier est effectué par nos soins, ce qui permet au tuteur de suivre à distance l'évolution du parcours de l'apprenant. Ces actions de suivi permettent de détecter les décrocheurs et l'intervention de l'équipe pédagogique pour trouver des solutions adéquates avec le stagiaire.

Modalités d'inscription et de paiement

La formation doit être achetée pour y avoir accès, ce qui permettra l'ouverture de votre espace personnel pour commencer à étudier.

Nous avons aussi la possibilité de demander pour vous des aides au financement auprès de Pôle Emploi, l'AGEFIPH et autres organismes.

Démarrage et accès aux sessions de formation

Les formations étant en distanciel, les entrées en formation se font à tout moment.
Dès l'inscription validée, vous aurez accès à la formation, et ce, 7j/7 et 24h/24.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires participant à une formation dispensée par **courtage-academy.com**, et ce, pendant toute la durée de la formation suivie.

Formation et accessibilité

Le contenu de nos formations, les fonctionnalités et quiz des différents modules sont tous accessibles aux personnes sourdes ou malentendantes. Celles-ci peuvent également consulter nos vidéos grâce à leurs sous-titres.

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

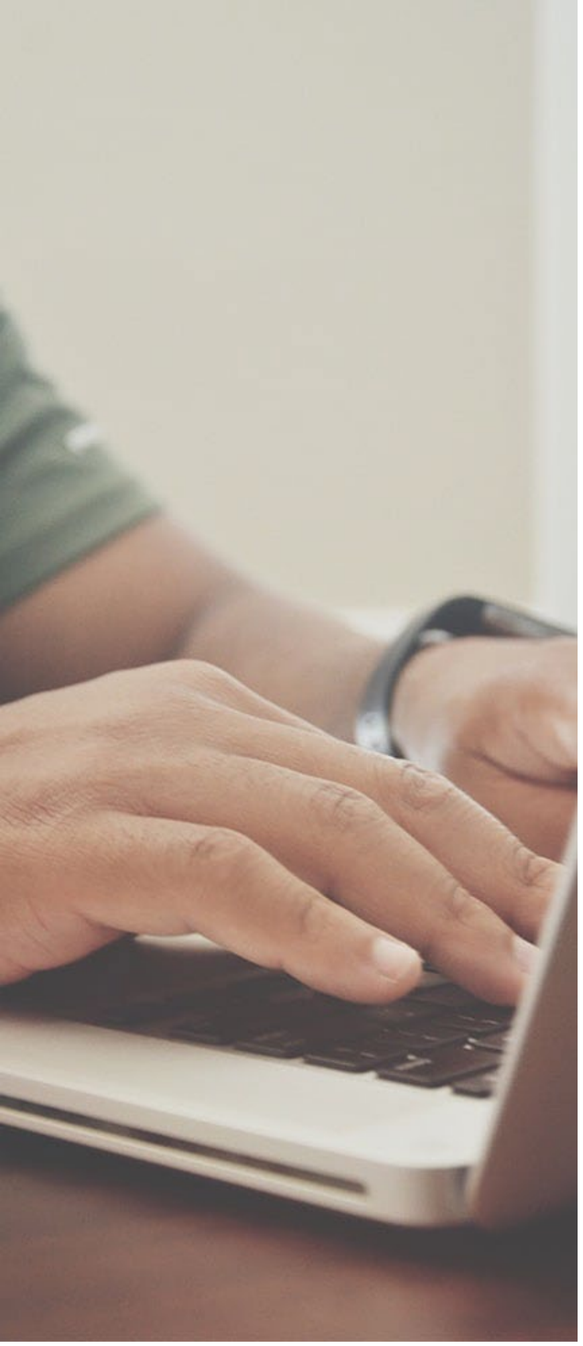

Aspects pratiques

Environnement technique :

Pour suivre nos formations dans de bonnes conditions, il vous faudra avoir une certaine aisance avec un ordinateur, mais également savoir utiliser internet. Les apprenants doivent savoir utiliser au minimum les principales applications d'un poste de travail sous Windows ou Mac (messagerie, navigateur Web, bureautique...).

- Avoir un accès internet stable.
- Avoir à sa disposition, pendant toute la durée de la formation, un ordinateur personnel
(Apple ou PC) avec un navigateur récent (Windows : Internet Explorer 10 ou versions ultérieures, Microsoft Edge (dernière version), Google Chrome (dernière version), Firefox (dernière version) ; Mac : Safari (dernière version), Google Chrome (dernière version), Firefox (dernière version))
- Vous devrez permettre à votre navigateur l'utilisation des cookies sur notre site. Les formations étant chronométrées, ces derniers serviront notamment à enregistrer votre progression sur votre navigateur.

Durée d'accès à la formation :

L'accès au site et à vos formations sont pour une durée de six mois et poursuivie d'un (1) mois après validation de la formation sur courtage-academy.com.

Nous nous laissons la possibilité de prolonger l'accès aux stagiaires n'ayant pas terminé leur formation dans les six mois si ces derniers en font la demande.

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Programme de la formation LCC Loi Lagarde - 14 heures

Introduction
Partie 1 : Le crédit à la consommation en Europe et en France
Partie 2 : Le rôle du crédit à la consommation
- Chapitre 1 : Les besoins des clients et typologies des biens financés
- Chapitre 2 : Les secteurs et commerces qui vendent à crédit

Unité I – Le contexte de la réforme
Partie 1 : La directive européenne du 23 avril 2008
Partie 2 : L'endettement des Français
- Chapitre 1 : Les facteurs de la fragilisation des ménages français
- Chapitre 2 : Typologie des dossiers des ménages surendettés

Partie 3 : Les réglementations en place
- Chapitre 1 : Lois Scrivener, Neiertz, Borloo
- Chapitre 2 : Le TEG/TAEG et les taux usuraires, le FICP

Unité II – La réforme Lagarde de 2010
Partie 1 : Objectifs, enjeux et spécificités nationales
Partie 2 : Renforcement des obligations lors de la période précontractuelle
- Chapitre 1 : L'information publicitaire
- Chapitre 2 : L'élargissement du champ d'application de la réforme
- Chapitre 3 : L'information précontractuelle

Partie 3 : Renforcement des obligations du prêteur et/ou de l'intermédiaire
- Chapitre 1 : Créer un crédit responsable
- Chapitre 2 : Le regroupement de crédits
- Chapitre 3 : Renforcer la protection des consommateurs et emprunteurs
- Chapitre 4 : Aider les profils qui subissent le surendettement
- Chapitre 5 : Développer les sources de financement des associations de microcrédit
- Chapitre 6 : Transparence et concurrence sur l'assurance emprunteur
- Chapitre 7 : Contrôle des taux d'intérêt

Partie 4 : Les sanctions en cas de non-respect de la réglementation
Partie 5 : Les pouvoirs de l'ACPR et la DGCCRF

Unité III – L'emprunteur
- Chapitre 1 : Les besoins de l'emprunteur
- Chapitre 2 : La connaissance de l'emprunteur
- Chapitre 3 : La situation personnelle, professionnelle, financière et patrimoniale

Unité IV – Les différents crédits de trésorerie ou assimilés
Chapitre 1 : Le crédit affecté
Chapitre 2 : Le prêt personnel
Chapitre 3 : Le crédit renouvelable ou revolving
Chapitre 4 : Le crédit octroyé pour un usage spécifique
Chapitre 5 : Location avec option d'achat (LOA)
Chapitre 6 : Le crédit gratuit
Chapitre 7 : La carte privative de paiement (carte de crédit)
Chapitre 8 : Le prêt viager hypothécaire
Chapitre 9 : Le microcrédit personnel
Chapitre 10 : Le prêt étudiant garanti par l'État

Unité V – La prévention du surendettement
Chapitre 1 : Les conséquences d'un défaut de paiement
Chapitre 2 : Les grands principes d'une procédure de surendettement
Chapitre 3 : Les obligations du banquier teneur de compte

Quiz final – Validation de la formation LCC Lagarde – 14h

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Vos référents de formation

Responsable pédagogique

Christophe Probst

christophe@courtage-academy.com

07 84 56 60 15

Assistante formation

Cindy Revallo

cindy@courtage-academy.com

07 84 56 60 15

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com

Certifications et financement

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante : action de formation

OPCO EP
Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité

AGEFICE

France Travail
(Ex pôle emploi)

Tous droits réservés – Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de courtage-academy.com